(Jean-Michel Matz). Les actes du colloque accordent une large place à la ville de Rennes dont on connaît mieux ainsi la population dans la première moitié du xvr siècle mais aussi au xvii siècle par l'intermédiaire des témoins qui déposent en 1637-1638 lors du procès en béatification (puis en 1684-1685 lors de l'enquête complémentaire), le «portrait» et l'organisation (Daniel Pichot), l'architecture (Daniel Le Loup) et l'ouverture à la culture de la Renaissance (communications de Malcolm Walsby sur l'imprimerie et de Marie-Blanche Cousseau sur l'enluminure). Une abondante illustration, la publication de nombreuses sources dont les pièces du procès en béatification rendent ce volume particulièrement précieux.

Au total, les différentes communications donnent à voir l'image d'un religieux réformé plus que réformateur, d'un évêque spirituel et charitable, attaché à la scolastique, peu porté vers la prédication, vivant selon les principes de l'observance dominicaine et dont la clé de la sainteté se trouve plus dans sa vie exemplaire que dans le gouvernement de son diocèse. Circonscrit principalement à l'évêché de Rennes, son culte s'est surtout développé au sein de la bourgeoisie alphabétisée (robe seconde et marchandise) mais pas seulement. Concurrencé à Rennes par le culte de la Vierge de Bonne Nouvelle (qui a préservé la ville de la peste en 1632), du premier évêque saint Amand, il a été victime de la rigidité croissante des procédures de canonisation mises en œuvre par Rome dans la seconde moitié du XVIIe siècle et il est tombé quelque peu dans l'oubli à partir du XVIIIe siècle. Par la suite, Yves Mahyeuc n'a pu devenir, malgré les efforts en ce sens de son premier historien, Henri Poisson, le saint identitaire de la Bretagne, une fonction que sa place de confesseur d'Anne de Bretagne, son intervention auprès de celle-ci pour surmonter ses problèmes de conscience à se marier avec Charles VIII, sa connaissance de la langue bretonne, le fait aussi qu'il ait été l'un des derniers évêques «bretons» de Rennes, auraient pu lui permettre d'espérer.

Dominique LE PAGE

Gauthier Aubert et Olivier Chaline (dir.), *Les Parlements de Louis XIV*, opposition, coopération, autonomisation?, Rennes, Presses universitaires de Rennes et Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2010, 314 p.

Cet ouvrage est la publication des Actes d'un colloque tenu à Rennes les 13-15 novembre 2008, réunissant des historiens spécialistes du XVII° siècle. Il s'agissait, comme le précise Gauthier Aubert dans l'introduction, de faire le point des recherches sur les relations du Parlement et du roi. L'image traditionnelle de Parlements écrasés après la Fronde et réduits au silence par la déclaration de 1673 a, en effet, donné lieu à révision depuis une trentaine d'années, les intervenants ne manquant pas de se référer aux deux précurseurs de cette nouvelle vision que sont Michel Antoine et Albert Hamscher. L'ensemble de l'ouvrage s'articule autour de deux axes de réflexion :

les faits et les rythmes politiques, d'une part, le monde de la robe, d'autre part. C'est le chancelier d'Aguesseau qui fut le premier à présenter la déclaration de 1673 comme un véritable coup de force réduisant au silence les Parlements, et affirmant qu'ainsi les remontrances étaient abolies. Michel Figeac, analysant la pensée de ce grand juriste, le présente comme un défenseur de la monarchie tempérée tenant la déclaration pour une dérive despotique.

Caroline Le Mao s'est attachée à étudier les remontrances au parlement de Bordeaux au temps de Louis XIV. Elle relève de nombreuses remontrances après la Fronde s'inscrivant aussi bien dans la défense du Parlement que dans la défense de la religion et des intérêts économiques. Mais la période qui suit 1673 est marquée par une disparition des remontrances due surtout, selon elle, à l'exil de la cour à La Réole. Le retour à Bordeaux permet la renaissance des remontrances avec une nouvelle génération de magistrats. Pour le parlement de Bretagne, Xavier Godin et Christiane Plessix-Buisset se sont intéressés à la réception des ordonnances civile et criminelle. L'ordonnance civile de 1667, enregistrée en 1668, va donner lieu à interprétation malgré les défenses à ce sujet, contenues dans la loi. Quant à l'ordonnance de 1670, le parlement de Bretagne refuse de l'enregistrer alors qu'elle devait s'appliquer dès le 1^{er} janvier 1671. Ce refus se place dans une contestation plus générale d'édits fiscaux dénoncés comme portant atteinte aux conventions précédentes passées avec les États de Bretagne. C'est seulement en janvier 1673 que Colbert impose la volonté royale à cette Compagnie qui continuait à résister. Un mois plus tard, le 24 février, est promulguée la déclaration reportant les remontrances après l'enregistrement. La reproduction, en annexe de l'article, des arrêts du conseil du roi et de la correspondance du parlement avec Colbert, donne tous les détails de cette crise peu connue des relations du parlement de Bretagne et du pouvoir royal.

Si le conflit de 1675, désigné sous le nom de révolte du papier timbré a été plus étudié, Philippe Jarnoux a choisi ici d'en préciser les conséquences, avec cet «exil intérieur» du parlement de Bretagne des années 1675-1690. Les conditions matérielles dévoilent les difficultés de déménagement et d'installation des archives, des prisonniers et des magistrats. Le transfert démographique de Rennes à Vannes se traduit par une brutale élévation des prix à Vannes mais beaucoup de magistrats n'y résident que partiellement.

Dans son article sur le parlement de Dijon, Julian Swann insiste sur la nécessité aussi bien pour le roi que pour les Parlements de travailler ensemble, et de négocier la mise en place des nouvelles taxes. Il montre que les intérêts des parlementaires ont même parfois rejoint ceux du roi, les magistrats fortunés prêtant de l'argent aux états de Bourgogne chargés du lancement des emprunts. La création du conseil souverain d'Alsace est évoquée par Alain Lemaître, qui décrit la complexité des institutions dans cette nouvelle province et la volonté du roi de mettre en place

une armature juridique à son service, par étapes successives de 1679 à 1698, avec un personnel mi-partie comme il avait été procédé au parlement de Bretagne en 1554. La conquête de la Franche-Comté entraîne une évolution semblable du parlement avec l'introduction de la vénalité des offices, comme le rapporte Maurice Gresset.

Laurie Fréger invoque également le problème de la vénalité des offices au sujet de la réglementation des épices, objet de l'édit de 1673. Elle remarque que c'est le seul texte consacré aux frais de justice jusqu'à la Révolution, texte mettant en avant la nécessité pour le roi de tolérer les épices, même si cette tolérance devait être provisoire et limitée. C'est parce que le roi payait très mal ses juges qu'il fallut maintenir les épices. La réglementation est cependant incomplète puisque l'édit ne prévoyait pas de tarifs d'épices ni de mesures exécutoires quant à leur paiement. François Saint-Bonnet reprend les relations entre Louis XIV et les Parlements en approfondissant la question de la souveraineté qui ne peut se partager selon l'idéologie de l'époque. Cette conception justifie l'interdiction faite au juge de contrôler *a priori* la loi du roi et d'interpréter *a posteriori* cette loi. Toute remontrance est donc perçue comme une opposition à l'encontre du roi. Le juge doit aussi appliquer la loi sans l'interpréter, selon l'ordonnance civile de 1667 mais, comme le montre Montesquieu, la pratique a maintenu chez les juges le pouvoir de rendre des arrêts de règlement ou de juger en équité.

Gauthier Aubert a choisi de faire un état des lieux de la question sur le rôle du parlement de Bretagne dans le maintien de l'ordre de 1662 à 1675, en s'appuyant sur de nouvelles sources. Déjà, en 1662 et 1663, le parlement avait dû sévir contre des pillages et des émeutes mais c'est son attitude face à la grande révolte du papier timbré qui lui vaudra les reproches du duc de Chaulnes d'avoir été inactif et même complice. La paralysie du parlement s'explique plutôt, selon l'auteur, par l'absence de force armée à Rennes au moment le plus fort de la révolte, d'où la nécessité de tenter de calmer les émeutiers, politique prudente menée par le premier président d'Argouges. C'est aussi la fonction de premier président du parlement de Dauphiné qui est étudiée par Clarisse Coulomb. Homme du roi, le premier président reçoit la délégation de commandant en chef de la province en l'absence du gouverneur. L'usage de ses pouvoirs lui valut des conflits avec l'intendant et son rôle de commandant tend à s'effacer au début du XVIIIe siècle. Le rôle des Parlements dans la politique à l'égard des protestants a évolué comme le montre Luc Daireaux à travers l'exemple du parlement de Normandie : d'abord marginal, ce rôle va s'affirmer autour des années 1680 où les Parlements occuperont une place déterminante dans la répression antiprotestante. Les parlementaires étaient-ils jansénistes? Olivier Chaline a utilisé plusieurs approches pour répondre à cette question. C'est surtout après la bulle Unigenitus que l'on peut déceler leurs opinions religieuses. Il en résulte que la majorité est indifférente et que les jansénistes ne constituent qu'une minorité : ce sont toujours les mêmes noms qui apparaissent (ainsi la famille Huchet de La Bédoyère pour la Bretagne). Aussi les jansénistes ne trouveront-ils un appui auprès des Parlements que dans des cas très précis, en particulier lorsque les libertés gallicanes semblent menacées.

En conclusion du colloque, Olivier Chaline souligne les avancées de la recherche sur les relations entre les Parlements et le monarque : le roi a besoin des Parlements comme ceux-ci du monarque. Ainsi le conflit n'apparaît-il plus comme la seule réalité de cette période, mais il faut aussi reconnaître une autre réalité avec les «compromis», les «consensus» et même l'autonomie des cours.

Marie-Yvonne Crépin

Jean Martin et Yvon Pellerin (dir.), *Du lin à la toile : la proto-industrie textile en Bretagne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 336 p.

En 2006, décrétée «année du lin dans les Côtes-d'Armor», se sont tenues à Langoat et à Saint-Thélo des «Rencontres autour de l'histoire du lin et de la toile», sous l'égide du conseil général. Les communications présentées lors de ces rencontres (19 au total) ont été rassemblées dans le présent volume.

Publiés sous la direction de Jean Martin et d'Yvon Pellerin et dédiés au regretté Jean Tanguy, les textes de ces actes sont regroupés en deux parties : «Le lin et son influence en Trégor» du xve siècle au xxe siècle (9 communications) et «Diversité de la proto-industrie textile en Bretagne» (10 communications). Ils offrent ainsi une approche locale augmentée d'une remise en contexte régional.

La première partie s'ouvre par un tableau de l'activité linière trégorroise durant quatre siècles (1550-1950) et des reconversions successives auxquelles elle a été contrainte (J. Martin). Sont présentées ensuite les conditions propices qu'offre le Trégor pour la culture du lin (D. Poulain). Ce pays occupe une place spécifique au sein de la manufacture bretonne : un espace de production de matière première redistribuée vers les lieux de tissage, ce qui se traduit par de nombreux échanges maritimes et terrestres (P. Jarnoux). Traditions orales liées à la culture du lin (D. Giraudon) et importance de l'activité linière dans les évolutions politiques du Trégor du XIX° siècle à nos jours (J.-J. Monnier) sont ensuite traitées. Le volet patrimonial est abordé au travers de l'exemple des routoirs (T. Hamon), du patrimoine architectural (P. Pichourdon) et d'une intéressante expérience d'intégration des données issues du cadastre napoléonien (commune de Quemper-Guézennec) dans un système d'information géographique (R. Le Vaillant). Enfin, les phénomènes de patrimonialisation liés au lin font l'objet d'une étude examinant les motifs qui sous-tendent les actions de valorisation conduites depuis les années 1980 en Bretagne et ailleurs (M.-A. Barbier-Le Déroff).

La seconde partie, plus hétérogène, s'ouvre sur une présentation des Bretons implantés sur les rives du Guadalquivir aux XVI^e et XVII^e siècles, issus de Saint-Malo, Vitré, Nantes, mais aussi de Morlaix, Roscoff ou Landerneau (A. Pennanguer).